

Communiqué de presse d'arrêté de nomination

Nomination Pr Alain TOLEDANO

Président de la commission
française de normalisation
Activités de bien-être

AFNOR/ST02

afnor
GRUPE


**INSTITUT
RAFAËL**
SAISON 1988-1989

Communiqué de presse d'arrêté de nomination

Le président de la commission AFNOR ST O2 Activité de bien-être, le Pr Alain Toledano, accompagné d'Amy Michel, Chef de Projet AFNOR Normalisation Responsable de la commission, animera et coordonnera les travaux de normalisation de l'équipe en place, garantira le respect des procédures relatifs au système français de normalisation et assurera la représentativité des parties prenantes pour aboutir à des normes consensuelles.

Une vision partagée, la rigueur, et le positionnement de la personne au centre des besoins de bien être, seront le fil conducteur des travaux et permettront le partage d'une vision commune de l'ensemble des acteurs du bien-être.

L'AFNOR est l'organisme français de normalisation, qui élabore des normes volontaires pour harmoniser les pratiques, favoriser la qualité et la sécurité, ce qui renforce la compétitivité des entreprises et protège les consommateurs. L'AFNOR, par sa normalisation volontaire, incarne une philosophie de rationalisation et d'harmonisation sociale, assurant une robustesse technique qui structure la confiance économique et sécurise les échanges.

Alain Toledano est médecin oncologue radiothérapeute, directeur du centre de Radiothérapie Hartmann à Levallois Perret. Il est professeur affilié au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, directeur de la chaire Santé Intégrative, président de la Société Française d'Oncologie Intégrative, et président de l'Institut Rafaël Santé Intégrative.

Les activités de bien-être relevant du champ de la commission sont définies comme suit :

« visant à l'amélioration du bien-être général des individus.

Elles ne constituent pas des interventions médicales à proprement parler, mais plutôt des actions et soins complémentaires qui contribuent à augmenter le confort et le bien-être des personnes impliquées. La portée des activités de la commission de normalisation, « AFNOR ST O2 activité de bien-être », vise à définir l'ensemble des exigences relatives au service de bien-être. Une activité de bien-être se réfère généralement à des pratiques et services qui visent à améliorer la qualité de vie, la santé mentale et physique, ainsi que le bien-être général des individus.

Cela peut inclure des activités telles que le yoga, la méditation, les massages, les soins esthétiques, la nutrition, et d'autres formes de thérapies complémentaires.

L'activité de normalisation menée par la commission « activité de bien-être » ne comprend pas les actes qui relèvent des professions médicales réglementées. »Cela peut inclure des activités telles que le yoga, la méditation, les massages, les soins esthétiques, la nutrition, et d'autres formes de thérapies complémentaires.

L'activité de normalisation menée par la commission « activité de bien-être » ne comprend pas les actes qui relèvent des professions médicales réglementées. »Dans notre société, les réflexions sur le bien-être oscillent entre deux pôles majeurs : l'hédonisme, qui identifie le bien-être au plaisir et à l'absence de souffrance (selon Épicure), et l'eudémonisme, qui le conçoit comme l'épanouissement par la réalisation de nos potentialités et vertus (selon Aristote). D'autres approches, comme le stoïcisme, soulignent l'importance de l'autonomie intérieure et de l'accord avec la nature, tandis que les perspectives contemporaines intègrent des dimensions sociales et politiques, liant le bien-être aux capacités et aux conditions permettant une vie digne.

Ces philosophies enrichissent l'éthique des soins, et du prendre soin de l'autre, et sont indispensables à la transformation de notre société. Dépasser l'absence de maladie contribue à l'épanouissement humain, redéfinissant la santé comme un équilibre dynamique entre le corps, l'esprit, le social et l'environnement. Cette perspective encourage une société préventive et proactive, centrée sur le potentiel de vie plutôt que sur la seule lutte contre la pathologie.

Il est essentiel de traduire cette vision par des stratégies intégratives concrètes, assurant la promotion de thérapies non médicamenteuses complémentaires (nutrition, gestion émotionnelle, activités physiques...); de contribuer à former les professionnels à une approche holistique, en promouvant le bien-être via des indicateurs psychosociaux et environnementaux.

Inscrire le bien-être dans les politiques publiques en favorisant l'exercice interdisciplinaire, la démarche scientifique et l'évaluation des pratiques de bien-être, la réflexion sur les environnements favorables pour aboutir à un modèle capacitant et durable.

Une éthique du bien-être contribue aux leviers d'action concrets du développement sociétal, faisant du bien-être un pilier transformationnel pour des systèmes de santé plus résilients et humains.